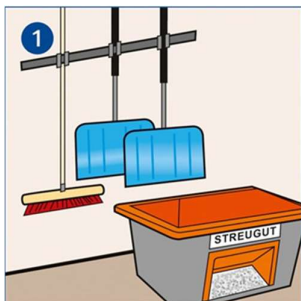


BEST PRACTICE

Attention aux conditions hivernales



En ces mois d'hiver, les températures baissent; la glace, la neige et le verglas font augmenter le nombre d'accidents au travail et sur le trajet. Gardez donc un œil sur les prévisions météorologiques et prenez les mesures de protection nécessaires pour faire face aux changements liés aux conditions climatiques :



1. Se munir à temps de l'équipement et des outils nécessaires pour effectuer les travaux d'hiver.



2. Préparer les véhicules et les voies d'accès pour l'hiver.



3. Organiser un service de déneigement et d'épandage.



4. Vérifier l'éclairage extérieur des locaux.



5. Prévoir plus de temps pour se rendre au travail, adapter sa conduite aux conditions météorologiques.



6. Porter des vêtements d'hiver réfléchissants et des chaussures antidérapantes.



7. S'assurer que le véhicule offre une bonne visibilité (vitres, rétroviseurs) et un bon éclairage.



8. N'emprunter que des routes dégagées et sablées.



9. Toujours garder les voies de circulation dégagées, même lorsqu'il y a de la neige fraîche.



10. Enlever la neige ou la glace de l'équipement avant de le mettre en marche.



11. Enlever régulièrement les matériaux déversés et les dépôts.



12. Utiliser des outils appropriés (par exemple antigel, canons à chaleur) et vider les tuyaux pour faciliter le démarrage.

Prévoyez en outre un éclairage suffisant, des vêtements de travail adaptés aux conditions météorologiques et un équipement de protection individuelle. Assignez des responsabilités claires : qui s'occupe de quoi, par exemple du service de déneigement et d'épandage, du remplissage du matériel de salage, de sa mise en place aux bons endroits, même en cas de sites partagés. Veuillez prendre soin de vous et des personnes qui vous entourent, afin que nous puissions tous passer l'hiver en bonne santé et sans dommage !